Bulletin éducation

N° 15 – septembre 2003

Sommaire

	Page
Editorial	1
Réforme de l'éducation en Bosnie-Herzégovine	2
Séminaire à Brčko, Bosnie-Herzégovine, sur la formation des enseignants à l'éducation aux Droits de l'Homme	2
Séminaire des ministres européens de l'éducation «Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité»	3
Education des enfants roms/tsiganes en Europe	4
Coopération dans le domaine de l'enseignement de l'histoire dans le Caucase du Nord	5
Enseignement de l'histoire dans l'Europe du Sud-Est dans le cadre du Pacte de Stabilité	5
Patrimoine des universités européennes	6
Politiques linguistiques	7
Projet régional «cadres législatifs pour l'assurance de la qualité en Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie»	8
Flash info	9
Livres en bref	10
Calendrier des événements	11

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Editorial

Le 3 avril 2003, la Serbie-Monténégro est devenue le 45e Etat membre du Conseil de l'Europe. Cette adhésion est doublement importante: elle permet à l'Organisation de se rapprocher de son but de représenter l'Europe entière, et signale le début d'une nouvelle période dans les Balkans. Avec cette adhésion, tous les états de l'ex Yougoslavie sont rentrés dans l'espace européen; le processus d'intégration à la famille démocratique européenne peut donc aboutir.

La Direction de l'Education est particulièrement active en Europe du Sud-Est, notamment avec le récent lancement des programmes joints avec la Commission européenne pour la Serbie et le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine (BiH). Ces programmes complètent les travaux déjà réalisés au sein du programme-cadre de coopération mis sur pied en accord avec ces pays. Comme annoncé dans notre précédent numéro, vous trouverez des informations sur la réforme législative et les séminaires de formation des enseignants à l'éducation aux droits de l'homme en BiH (page 2).

Pour construire le futur, il faut confronter le passé et en tirer la leçon. Ce numéro rend compte du séminaire des Ministres européens de l'Education sur la «Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité» et des initiatives prises pour que la mémoire de cette tragédie et de tous les génocides ne disparaisse pas (page3). La contribution sur l'enseignement de l'histoire à la stabilité démocratique est illustrée par la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne dans le Caucase du Nord, et son rôle de coordinateur dans le cadre du Pacte de Stabilité (page 5).

Se souvenir du passé c'est aussi se souvenir de nos institutions et de notre patrimoine culturel. La capacité des universités européennes à s'adapter aux changements est directement liée à la réforme actuelle menée pour réaliser un Espace européen de l'enseignement supérieur. Les problèmes concrets inhérents à ce processus sont examinés dans le projet sur le patrimoine des universités européennes (page 6).

Cohérence et harmonisation sont des mots clés pour l'éducation; l'instauration de normes communes – qu'il s'agisse de l'assurance de la qualité (page 8) ou des politiques linguistiques (page 7) – figure toujours parmi les activités prioritaires de la Direction de l'Education. Enfin, l'éducation doit être accessible à tous. En réponse à une Recommandation du Comité des Ministres, un projet vient d'être lancé pour développer des stratégies éducatives en faveur des enfants roms/tsiganes (page 4).

En somme, cette édition démontre que la construction d'une meilleure société pour tous les Européens est indissociable du lien entre le passé, le présent et l'avenir. C'est bien ce rôle multi-dimensionnel de l'éducation que la Direction de l'Education du Conseil de l'Europe tente de remplir à travers l'ensemble de ses activités

Gabriele Mazza
(Tél.: +33 (0)3 88 41 26 29)

Réformes de l'éducation en Bosnie-Herzégovine

Pour la première fois dans l'histoire du Conseil de l'Europe, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe a recommandé que les réformes de l'éducation soient intégrées aux engagements pris par un Etat, la Bosnie-Herzégovine (BiH) suite à son adhésion au Conseil de l'Europe en avril 2002, devenant ainsi le 44e Etat membre. Trois dispositions spécifiques ont été fixées d'un commun accord, toutes devant être exécutées dans les deux années suivant l'adhésion de la BiH:

- Développer une nouvelle législation conforme aux normes du Conseil de l'Europe de l'enseignement primaire et secondaire aux niveaux de l'Etat, des Entités et des cantons;
- Enrayer la ségrégation dans les classes;
- Ratifier la Convention de reconnaissance de Lisbonne.

Ces tâches sont déjà un défi pour n'importe quel pays, elles le sont davantage pour la BiH en situation d'après guerre.

D'après les Accord de Dayton, l'éducation est à la charge des entités et des cantons via leurs 13 ministères de l'éducation, ce qui donne peu d'autorité réelle à l'Etat. Jusqu'à présent, en dépit de cet arrangement actuel et d'une certaine résistance politique à l'adoption de toute législation au niveau de l'Etat, une volonté générale prédomine en BiH: créer des normes éducatives communes. Avec le soutien du CoE, une nouvelle législation a pu être développée. Il en résulte un projet de loi établissant les principes

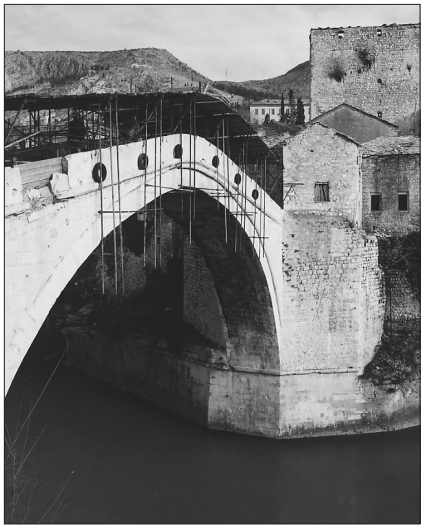

des droits de l'homme et éducatifs qui s'appliquent à tous les élèves sur le territoire de la BiH; ce projet fournira les fondements aux réformes plus approfondies. A la date de cette publication, le projet de loi-cadre a été approuvé par le Conseil des Ministres, première étape du processus parlementaire.

Bien que certaines dispositions de la loi, comme celle sur le tronc commun du cursus scolaire permettront d'arrêter la ségrégation ethnique dans les classes, les organes de contrôle du CoE doivent poursuivre leur action, afin de vérifier l'exécution de cette obligation post-adhésion. Par exemple, 28 établissements scolaires «deux écoles sous un même toit» existent encore en BiH, dans lesquels les élèves sont séparés en fonction de leur origine ethnique. Le transport scolaire des enfants jusqu'à leurs écoles mono-ethnique continue également d'être pratiqué, mais il devrait cesser dès la mise en œuvre de la disposition du projet de loi sur le ramassage scolaire.

Dans l'enseignement supérieur, le Conseil de l'Europe est le principal partenaire pour aider les autorités à développer une nouvelle législation sur les principes du Processus de Bologne. Une loi au niveau de l'Etat devrait être présentée devant le Parlement en juillet 2003 et une législation au niveau de l'Entité devrait suivre. Le Conseil des Ministres s'est récemment mis d'accord pour ratifier la Convention de reconnaissance de Lisbonne et le Conseil de l'Europe prête son assistance pour mettre en œuvre l'une des conditions préalables à la ratification de la Convention, à savoir la création en BiH d'un centre pour la reconnaissance des qualifications universitaires. ■

Contact:
Sarah Keating Chetwynd
E-mail: sarah.keating@coe.int

Séminaires de formation des enseignants à l'éducation aux Droits de l'Homme à Brčko, Bosnie-Herzégovine

La présente série de séminaires complète les activités précédentes et répond aux besoins de formation suite à l'introduction, en septembre 2001, dans les classes de 3e (8th grade) et de terminale (11th grade) de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska, d'une nouvelle matière «Démocratie et Droits de l'Homme» qui a remplacé la Défense civile.

Les experts qui ont contribué aux nombreux programmes de formation tout au long de ces sept dernières années viennent de différents pays et possèdent des compétences professionnelles très diversifiées. Cela a permis d'amasser une grande expérience et de nombreux matériels représentant différentes approches à l'éducation aux droits de l'homme à travers l'Europe. Peter Krapf (Allemagne) et Rolf Gollob (Suisse), formateurs impliqués dans les activités du Conseil de l'Europe en Bosnie-Herzégovine depuis leur début, ont composé un manuel destiné aux enseignants des droits de l'homme. Ce manuel a été traduit dans la langue locale et publié en caractères cyrilliques et romains.

L'approche développée par MM Krapf et Gollob, baptisée «le modèle Brčko»,

commence à attirer une certaine attention. Rolf Gollob a été sollicité pour présenter les séminaires et le manuel à la réunion sur le dialogue euro-arabe qui s'est tenue à Strasbourg. En décembre 2002, deux représentants du Ministère serbe de l'Education et des sports ont participé au cinquième séminaire à Brčko. Le séminaire final a eu lieu en mai dernier; il a été suivi, en juin, d'une réunion complète de debriefing/évaluation avec les représentants des participants aux séminaires.

La Republika Srpska a choisi une approche différente pour le programme scolaire du primaire, en le répartissant sur l'ensemble de l'enseignement obligatoire de la première année d'école primaire à la 3e (1th à 8th grade). Une demande spéciale a été faite par l'Institut pédagogique de la Republika Srpska pour créer un module d'enseignement sur les droits des enfants qui puisse intégrer ce programme. Le module contient une série de quatre leçons sur un thème donné pour chacune des huits années de l'enseignement obligatoire. Deux séminaires de formation ont eu lieu en mars et en mai 2003; le module sera ensuite testé au cours de l'année scolaire 2003-2004 pour être révisé et remis aux autorités de la Republika Srpska pour l'année scolaire 2004-2005. ■

Contact:
Christopher Reynolds
Tél.: 03 90 21 46 86
E-mail: christopher.reynolds @coe.int

Enseigner la mémoire
Education à la prévention des crimes contre l'humanité

Séminaire des ministres européens de l'éducation: «Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité»

Séminaire des ministres européens de l'éducation «Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité»

A l'heure où les témoins directs de la Shoah commencent à disparaître, comment transmettre aux jeunes générations le souvenir de cette tragédie unique dans l'histoire de l'humanité? Réunis à Strasbourg le 18 octobre 2002, les ministres de l'Education des Etats membres de la Convention culturelle européenne ont réaffirmé leur volonté de consacrer, dans les écoles, une «journée de la mémoire» pour évoquer l'Holocauste et tous les génocides et réfléchir aux moyens d'éviter le renouvellement de tels événements dévastateurs.

Se référant à la Recommandation Rec (2001)15 du Comité des Ministres relative à «l'enseignement de l'histoire au XXIe siècle », les ministres, soucieux de contribuer au travail de mémoire, demandent au Conseil de l'Europe de contribuer à former les enseignants et à élaborer le matériel pédagogique nécessaire.

Quelle date et quel contenu pour la «journée de la mémoire»?

Depuis 2000, plusieurs pays ont instauré, au niveau scolaire, une «journée de la mémoire»; sous des formes diverses, elle commémore les événements de la Shoah et d'autres génocides. Le projet européen respectera la variété des dates et des thèmes retenus par les pays. Ces dates sont souvent liées à leur propre histoire.

Madame Simone VEIL, ancien Ministre, Présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et Monsieur Walter SCHWIMMER, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Certains, dont l'Allemagne, la France, la Suède et la République tchèque, ont décidé d'organiser cette journée le 27 janvier, en souvenir de la libération du camp d'Auschwitz par l'Armée Rouge en 1945. D'autres évoquent un événement survenu sur leur sol: la Hongrie a choisi le 16 avril en souvenir de la création du premier ghetto juif à l'est du pays, tandis que la Lituanie a retenu le 23 septembre, anniversaire du génocide des juifs lituaniens. L'Autriche commémore la Shoah le 5 mai, jour de la libération du camp de Mauthausen

Qu'ils aient déjà institué ou non une journée de la mémoire, de nombreux pays organisent des manifestations afin de faire ressortir le caractère unique de la Shoah à l'intention de leurs élèves; beaucoup peuvent servir d'exemple. Au Luxembourg, un lycée a monté une exposition itinérante consacrée au camp de concentration du Struthof (France) et organise des tables rondes et des rencontres. Ses élèves viennent de réaliser un vidéodisque qui sera diffusé dans toutes les écoles du pays. Le Liechtenstein fait réfléchir ses lycéens aux «complicités économiques» dont se sont rendus coupables certains pays vis-à-vis de l'Allemagne nazie.

Comme l'a rappelé Simone Veil, en prélude aux interventions des ministres, l'humanité a hélas connu, avant l'Holocauste comme après, d'autres génocides et massacres de grande ampleur. Comprendre la Shoah implique d'en percevoir le caractère unique et spécifique, en tant que première tentative délibérée d'exterminer un peuple à l'échelle du monde. Cela permettra de battre en brèche les «amalgames» et la banalisation qui en entachent souvent la présentation: «*on ne peut prévenir ce danger que par un enseignement rigoureux, qui montrera que la Shoah est notre héritage commun*», a conclu Mme Veil. ■

Contact
Carole Reich
Tél.: +33 (0)3 88 41 22 45
E-mail: carole.reich@coe.int

Education des enfants roms/tsiganes en Europe
Edukacia e romane chavenqe and-i Evropa

Une situation difficile

Les communautés roms/tsiganes sont profondément marquées par des conditions d'existence difficiles. Le rejet reste un élément dominant des relations entre ces communautés et leur environnement immédiat. Les tensions se transforment en conflits, générant pour les Roms/Tsiganes un dur traitement dans une insécurité permanente. Les résultats scolaires s'en ressentent et l'analphabétisme devient un lourd handicap face à un environnement où l'usage de l'écrit devient une nécessité quotidienne: l'avenir des communautés tsiganes dépend pour une large part des modalités de scolarisation de leurs enfants.

La Recommandation n° R (2000) 4 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'éducation des enfants roms/tsiganes en Europe reconnaît qu'il est urgent de poser de nouvelles fondations pour de futures stratégies éducatives en leur faveur et propose de garantir aux enfants roms/tsiganes une égalité des chances dans le domaine de l'éducation et de prendre en considération les facteurs économiques, sociaux, culturels et de lutte contre le racisme et la discrimination dans leur scolarisation.

Le lancement du nouveau projet

La mise en œuvre de cette Recommandation par le comité directeur de l'éducation, en 2002, s'est concrétisée par un document-cadre sur les orientations du projet et par la mise en place d'un comité de pilotage chargé de:

- coopération intersectorielle: un bilan prospectif au sein des différents secteurs du Conseil de l'Europe, visant à connaître les actions développées en rapport avec l'Education, celles pouvant avoir des incidences positives, et celles pouvant être directement articulées avec les activités du Projet, renforçant ainsi son potentiel d'action.

- *coopération interinstitutionnelle*: rapprochement avec la Commission européenne et avec le Point de contact de l'OSCE pour les questions concernant les Roms, ainsi qu'avec l'Unesco et des ONG internationales actives dans le domaine de la scolarisation pour les enfants roms/tsiganes.
- *séminaires, échanges de vues et d'expériences*: pilotage des actions, dynamisation de nouvelles activités, échange entre personnes d'horizons différents, consultation des participants, recueil d'information, etc.
- *développement des projets culturels*
  a) *Recueil de bonnes pratiques:* critères de définition des «bonnes pratiques» avancés par les Roms/Tsiganes, recueil et analyse des données, productions (répertoire, recueil européen d'une sélection de projets, recueil définissant des lignes d'action, «standards» pour la scolarisation des enfants, production pour les enseignants et les assistants scolaires Roms/Tsiganes, «guide» d'aide à la définition du contexte de leur travail)
  b) *Elaboration de matériel pédagogique: bilan de l'existant (catalogue* du matériel disponible), *adaptation de l'existant* (après évaluation et sélection), *matériel nouveau, à vocation européenne* (histoire, linguistique, politique…), *publications*, recueils de *fiches pédagogiques* et autres

Un caractère européen exemplaire

Les activités de scolarisation des enfants roms/tsiganes ont eu une valeur exemplaire, notamment dans le domaine de l'éducation interculturelle par leur légitimité *démographique* (en Europe environ 9 millions de personnes), *géographique* (les Roms sont présents dans l'ensemble de l'Europe) et *historique* (en raison de la marginalisation séculaire dont ils ont été les objets).

Le parcours des Roms est éclairant pour d'autres minorités et pour l'ensemble des questions portant sur la multiculturalité au sein des Etats. Pour leur communauté, il s'agit donc de revaloriser une image ternie et de passer d'un exemple de stigmatisation à un modèle de cœxistence. L'une des ambitions du projet est de mettre en valeur ce potentiel exemplaire. ■

Contact:
Carole Reich
Tél.: +33 (0)3 88 41 22 45
E-mail: carole.reich@coe.int

Coopération dans le domaine de l'enseignement de l'histoire dans le Caucase du Nord

Le projet sur l'enseignement de l'histoire exécuté dans le cadre du programme joint de coopération entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe visant à renforcer la stabilité démocratique dans le Caucase du Nord a été mené de 2001 à 2002 et a réuni des éducateurs de sept Républiques et de quatre régions administratives, des représentants du Ministère de l'Education de la Fédération de Russie chargés de l'enseignement de l'histoire, des auteurs de manuels d'histoire de la région, des formateurs de professeurs, des professeurs d'histoire, des spécialistes de la Norvège, du Portugal, de l'Espagne et du Royaume-Uni et des responsables politiques de haut niveau.

Quatre séminaires ont été organisés dans la République de Karatchaïevo-Tcherkessie, la République de Kabardino-Balkarie et la République de Kalmoukie pour examiner les questions et les besoins les plus urgents en matière d'enseignement de l'histoire dans les établissements secondaires d'aujourd'hui et en matière de nouvelles méthodes interactives d'enseignement et pour élaborer des manuels d'histoire dans un contexte régional. Malgré la situation de conflit, 30 spécialistes de différentes régions de la Tchétchénie, y compris des régions montagneuses qui ont été les plus touchées par le conflit militaire, ont participé à un atelier de deux jours organisé à l'intention des professeurs d'histoire de cette République.

Les spécialistes locaux ont pu recueillir de nombreuses informations sur:

- les nouveaux principes de sélection du contenu des manuels d'histoire de la région,
- la façon d'utiliser de nouvelles méthodes interactives fondées sur le concept de perspectives multiples,
- la façon d'éviter les stéréotypes et
- la façon de développer les contacts entre les populations de la région, etc.

A l'issue de ces séminaires, les échanges culturels et économiques entre les différentes populations du Caucase du Nord ont été inclus dans les programmes régionaux pour la formation continue des professeurs d'histoire.

Les activités menées dans le cadre du programme joint étaient étroitement liées à l'expérience acquise par le Conseil de l'Europe dans d'autres projets, tels que «l'Initiative de Tbilissi» et le programme d'assistance pour la Fédération de Russie. ■

Contact:
Tatiana Milko
Tél.: +33 (0)3 88 41 36 97
E-mail: tatiana.milko@coe.int

Enseignement de l'histoire dans l'Europe du Sud-Est dans le cadre du Pacte de stabilité

Fin 1999, le Conseil de l'Europe a coordonné le groupe de travail sur l'histoire et l'enseignement de l'histoire dans l'Europe du Sud-Est. Quatre réunions ont rassemblé les organes responsables de la mise en œuvre de ce projet et des spécialistes de la région.

En mai 2002, les autorités roumaines ont accueilli une conférence sur «les manuels d'histoire et les ressources pédagogiques dans l'Europe du Sud-Est: quel avenir?» au casino de Sinaia. Ce cadre historique a joué un rôle important pour les discussions. Il a également permis aux participants de voir l'usage pédagogique qui pourrait être fait des musées et du palais de Sinaia et de la région.

En novembre 2002 à Tirana, les spécialistes albanais ont joué un rôle pilote et présenté leurs travaux après avoir participé aux activités du Conseil de l'Europe et d'Euroclio[1] sur l'histoire.

Par ailleurs, le Conseil de l'Europe, Euroclio et le Georg Eckert Institute for International Textbook Research, ont organisé des séminaires et des conférences, aux niveaux bilatéral et régional, sur différents aspects de la formation des enseignants d'histoire qui ont permis de faire connaître le projet «Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe du XX^{e} siècle».

Résultats:

- Préparation d'une étude comparative sur la formation initiale des enseignants d'histoire dans l'Europe du Sud-Est, par le Professeur Alois ECKER, de l'Université de Vienne;
- Préparation d'un manuel sur la Multiperspectivité par M. Robert STRADLING;
- création de réseaux;
- Poursuite des travaux, à la demande des pays de l'Europe du Sud-Est, dans un contexte bilatéral. Par exemple, en Serbie, des discussions initiales ont eu lieu sur les programmes d'histoire, les nouveaux manuels d'histoire et la formation sur le tas des enseignants d'histoire, conjointement avec Euroclio, l'Association des professeurs d'histoire danois et le Georg Eckert Institute.

L'enseignement de l'histoire en Europe du Sud-Est dans le cadre du Pacte de Stabilité a permis la création de réseaux d'enseignants d'histoire dans cette région. Grâce à ce projet, tous les acteurs impliqués dans l'enseignement de l'histoire ont pu se réunir et partager leur expérience dans ce domaine tout en évitant des recoupements. Beaucoup de professeurs d'histoire ont travaillé ensemble et plusieurs publications importantes ont été rédigées. ■

1 Euroclio (Conférence Permanente Européenne des Associations de Professeurs d'Histoire)

Contact:
Alison Cardwell
Tél.: +33 (0)3 88 41 26 17
E-mail: alison.cardwell@coe.int

Le patrimoine des universités européennes

A une époque où l'enseignement supérieur fait l'objet d'une vaste réforme, il importe particulièrement de s'interroger sur la manière dont nous sommes parvenus au point où nous sommes. Un projet du Conseil de l'Europe explore le patrimoine des universités européennes[1]. Lancé dans le cadre de la campagne «L'Europe, un patrimoine commun» (1999-2000), il est actuellement centré sur l'élaboration de normes pour la gouvernance et la gestion du patrimoine universitaire.

Les universités sont des institutions éminemment européennes. Leur patrimoine se compose d'éléments tangibles et intangibles partagés, à travers les frontières, par la communauté académique des enseignants et des étudiants. S'il existe certes des variations nationales, régionales ou au niveau des disciplines, elles ne sauraient masquer l'existence d'un ensemble de valeurs et de traditions partagées. Ce patrimoine s'est modifié avec le temps, mais les modifications ont plus souvent porté sur la forme que sur le fond. Si les universités ne s'étaient pas adaptées à l'évolution de leur environnement, ce type particulier d'institution n'aurait probablement pas survécu. Les réformes actuellement menées dans le cadre du Processus de Bologne ne vont pas à l'encontre de la tradition, elles s'inscrivent bien plutôt dans cet héritage, de même que l'idée d'un Espace européen de l'enseignement supérieur. L'étiquette est peut-être nouvelle, mais l'intention et la réalité sous-jacentes font bel et bien partie du patrimoine des universités européennes.

Interrogées sur leur intérêt envers leur patrimoine, les universités mentionnent souvent en premier lieu l'élaboration d'une histoire de l'institution. Nous nous sommes toutefois explicitement donnés pour mission de nous pencher sur le *patrimoine* des universités, où l'université se présente comme acteur d'une responsabilité collective garantissant le sens de certaines valeurs morales, intellectuelles et techniques. La liberté académique et de pensée et la préservation de la mémoire – physique ou intellectuelle – permettent de transmettre les valeurs de la vie et le respect entre les générations. Ces valeurs ne se limitent pas à une génération donnée, ni à un lieu particulier. Le patrimoine est conçu tout à la fois comme héritage, produit culturel et ressource politique.

Questions concrètes et pratiques:

- La caractéristique la plus frappante est peut-être une **absence relative** de gouvernance et de gestion, en d'autres termes **de politiques institutionnelles en matière de patrimoine**. Il y a peu d'exemples de politiques institutionnelles pour le patrimoine des universités, par rapport aux politiques individuelles sur les musées, collections, archives ou les bibliothèques. Peu d'institutions ont une responsabilité de gestion coordonnée de tous les secteurs de leur patrimoine, et une *gestion* désordonnée vient compléter des *politiques* aléatoires. De telles politiques manquent également s'agissant de la stimulation de la recherche et de l'enseignement sur le patrimoine de l'université, et d'ailleurs sur le patrimoine en général. Il ne faut pas oublier que le patrimoine est un domaine hautement interdisciplinaire.

- La **sensibilisation** et les **relations avec la communauté locale** sont de la plus haute importance. Là aussi, il reste beaucoup à faire et les institutions doivent adopter des politiques. Par exemple, beaucoup de musées et de collections universitaires sont hautement apppréciés par un public étranger, mais la plupart des visiteurs ne les identifie pas à l'université qui ne présente pas son patrimoine comme étant un élément de son image publique. Dans ce contexte, il est intéressant de noter que, si dans la première phase de notre projet plusieurs universités ont souligné leur rôle d'attraction touristique, une seule a manifesté un véritable souci de communication avec la collectivité locale et c'est également la seule à avoir fait état d'efforts envers les enfants des écoles.

- Le **principal objectif** de la deuxième phase de notre projet est donc d'**élaborer des normes ou lignes directrices européennes pour la gouvernance et la gestion du patrimoine universitaire européen**. Entretenir et renforcer la conscience du riche patrimoine des universités européennes est une nécessité à une époque où la concurrence pour obtenir des fonds et retenir l'attention se fait de plus en plus âpre. Le patrimoine des universités européennes est un héritage du passé et un legs pour l'avenir dans le cadre du processus de transmission, qui est l'objectif essentiel de cette institution.

- Les **plus graves menaces** pour la survie du patrimoine universitaire sont peut-être d'une part le danger d'être considéré comme allant de soi, étant donné que les universités font partie de la scène européenne depuis des siècles; d'autre part les universités avec ses traditions et ses valeurs sont soumises à des pressions croissantes dans des sociétés qui semblent perdre toute capacité de penser et de prévoir au-delà d'un horizon immédiat.

- C'est précisément parce qu'elles sont capables de mettre à la disposition de la société aujourd'hui le

1. Pour une description plus détaillée voir Nuria Sanz et Sjur Bergan (sous la direction de): *Le patrimoine des universités européennes* (Strasbourg 2002: Editions du Conseil de l'Europe)

savoir, les talents et les compétences développés par des années de dur travail que les universités sont des institutions importantes.

Le patrimoine des universités n'est pas source de gratification immédiate, il est encore moins voué à un succès constant et infaillible.

Son importance est d'un tout autre ordre: le patrimoine des universités européennes est l'un des exemples les plus cohérents et les plus importants de succès et de réalisation durables que l'Europe ait jamais connus.

Concevoir des politiques pour la gouvernance et la gestion de ce patrimoine doit être un élément de réponse à ce défi: comment, à l'ère du clip vidéo, faire mieux connaître et mieux comprendre une institution qui, par définition, a et doit avoir une vision à long terme? ■

Contact:
Sjur Bergan
E-mail: sjur.bergan@coe.int
Nuria Sanz, expert consultant pour le projet sur le patrimoine des universités européennes
E-mail: nuria.sanz@coe.int

Politiques linguistiques

Contact: decs-lang@coe.int
Site web: www.coe.int / lang/fr

Plébiscite pour les nouvelles initiatives en matière de politiques linguistiques éducatives

La Conférence «Langues, diversité, citoyenneté: Politiques en faveur du plurilinguisme en Europe» tenue du 13-15 novembre 2002 à Strasbourg a rassemblé une centaine de décideurs politiques et des experts issus des Etats membres, du Canada et d'Afrique du Sud.

Dans le cadre du suivi de l'Année européenne des langues 2001, la Conférence s'était fixé comme objectifs:

i) d'explorer comment les formations plurilingues et l'éducation au plurilinguisme pouvaient être mieux prises en charge par les systèmes éducatifs et
ii) de mettre en évidence l'apport à ces finalités des instruments déjà disponibles *(Cadre européen commun de référence pour les langues et Portfolio européen des langues)* et de ceux récemment mis au point *(Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe et Profil de politiques linguistiques éducatives nationales)*, qui ont suscité l'intérêt des partenaires et sont exposés plus loin.

La Conférence a examiné des questions préoccupant actuellement les décideurs en matière de politiques linguistiques, telles que le besoin de diversification dans les programmes scolaires et le «rôle de l'anglais» ou le concept du plurilinguisme et ses formes de réalisation possible par les systèmes éducatifs nationaux, à partir d'instruments comme le Guide et les Profils, qui prennent eux-mêmes appui sur le Cadre et le PEL.

Détails: Site web / Conférence sur les politiques linguistiques éducatives

Assistance pour l'auto évaluation des politiques linguistiques éducatives nationales

Lancée fin 2002 en Hongrie, cette nouvelle activité d'élaboration de Profils nationaux est destinée à aider les pays dans l'analyse de leurs politiques linguistiques éducatives, par exemple dans l'objectif d'une évolution de la politique au sein du pays. Cette autoévaluation de la politique est menée dans un esprit de dialogue avec des experts du Conseil de l'Europe agissant en tant que catalyseurs dans ce processus.
En termes pratiques, les autorités préparent un rapport national comprenant une vue d'ensemble de la politique linguistique éducative et identifiant ses priorités.

Sur la base de ce rapport, le groupe d'experts du Conseil de l'Europe procède à une visite d'une semaine afin de rencontrer les parties concernées et d'acquérir une meilleure compréhension de la situation. Le rapport des experts basé sur cette visite donnera finalement lieu à une table ronde rassemblant les parties et partenaires concernés.

Le résultat final consiste en l'élaboration d'un *Profil de la politique linguistique éducative du pays* – document élaboré conjointement par les experts du CE et les autorités du pays – qui peut servir d'outil au pays pour la reformulation de sa politique.

En 2003, trois nouveaux pays se sont portés candidats pour cette activité (Norvège, Slovénie et Chypre) et d'autres pays ont exprimé leur intérêt.

Détails: Site web / Elaboration de politiques

Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe

La finalité de ce *Guide* est de proposer un instrument d'analyse qui serve de document de référence à l'élaboration ou à la réorganisation des enseignements de langue dans les états membres.

Il offre une analyse des approches actuelles à la lumière des principes du Conseil de l'Europe (partie 1), identifie les conditions techniques nécessaires aux prises de décisions appropriées (partie 2) et offre une série de propositions concrètes pour une meilleure diversification dans l'enseignement des langues (partie 3).

Ce *Guide* se présente sous deux formes: une «Version intégrale» (guide technique) et une Version de synthèse (destinée aux décideurs politiques). Il a été présenté lors de la Conférence de novembre sous forme d'un premier Projet qui sera soumis à un processus de consultation et de pilotage au sein des Etats membres en 2003-2004.

Le document est accompagné d'une série d'Etudes de références qui développent des points de la version intégrale. Les deux versions du Guide ainsi que la série d'études sont disponibles sur le site web – Section «Guide» – ou auprès de la Division).

Détails: Site web / Elaboration de politiques

Vers une plus grande cohérence des niveaux d'examens et des diplômes de langues

Des employeurs, universités et autres parties concernées n'ont souvent pas la moindre idée du profil linguistique des candidats, même quand ceux-ci présentent des diplômes officiels.

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CEC), élaboré par la Division des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, offre une échelle à six niveaux (A1, A2, B1, B2, C1, C2) définissant les compétences linguistiques. Cet outil de référence, déjà traduit dans dix-huit langues, est utilisé très largement pour l'élaboration de curricula, d'examens de langues, de manuels pédagogiques et pour la formation des enseignants. La Commission européenne, dans la «Résolution du Conseil sur la promotion de la diversité linguistique et de l'apprentissage des langues….» invite ses Etats membres «à mettre en place, sur la base du *Cadre* […] des systèmes permettant de valider les compétences linguistiques, en accordant une importance suffisante aux aptitudes acquises grâce à l'apprentissage non formel».

Afin d'aider les responsables d'examens à établir un lien entre leurs examens et ces six niveaux de manière fiable, le Conseil de l'Europe élabore actuellement un Manuel – prévu pour fin 2003 – qui sera complété par une version adaptée pour les enseignants pour qu'ils puissent également baser l'évaluation continue sur les niveaux du CEC. La Division des Politiques linguistiques vise ainsi à favoriser une plus grande transparence et cohérence dans l'interprétation que font les différents utilisateurs des six niveaux du CEC. Le résultat escompté est celui d'une plus grande véracité quant au calibrage des examens et diplômes de langues par rapport au CEC.

Journée européenne des langues (JEL)

Un événement célébré dans 44 pays

Pérennisée par le Conseil de l'Europe suite au succès de l'Année européenne des langues 2001, cette première JEL a rencontré un réel succès. Elle s'adressait à l'ensemble des Européens, de tout âge et de toute origine et avait pour thème «l'apprentissage tout au long de la vie». Les initiatives étaient multiples, de nature festive (concours, festivals, animations diverses etc.) ou axées sur des thèmes spécifiques (colloques, séminaires, tables rondes…) ou encore destinées au grand public (programmes radio ou TV). Toutes les catégories sociales étaient ainsi ciblées.

Des supports d'information

Un poster et un dépliant, téléchargeables du site web, ont été largement diffusés et souvent adaptés aux besoins nationaux. Le Centre européen pour les langues vivantes (Graz) a élaboré une section interactive permettant d'enregistrer les événements prévus, et proposant des exemples de bonnes pratiques.

Les partenaires

Afin de faciliter la diffusion des informations et la liaison avec le Conseil de l'Europe, des personnes contacts ont été nommées dans presque tous les pays (liste disponible sur le site web). Plusieurs ONG ont également participé activement à la Journée.

Thèmes et prochaines étapes

La Journée 2003 ne se donne aucun thème particulier mais se base sur ses trois principaux objectifs:

i. sensibiliser à l'importance de l'apprentissage des langues et d'une gamme diversifiée pour le développement du plurilinguisme et de la compréhension interculturelle;
ii. maintenir et promouvoir la richesse et la diversité linguistique et culturelle de l'Europe;
iii. encourager la poursuite de l'apprentissage des langues tout au long de la vie, dans le cadre scolaire et extra-scolaire.

La coordination de la JEL est assurée par la Division des politiques linguistiques et le Centre européen pour les langues vivantes qui coopèrent étroitement pour cette activité. ■

Le site web dédié à la JEL (www.coe.int/JEL) vient d'être réactualisé afin de proposer encore plus d'informations.

Projet régional «cadres législatifs pour l'assurance de la qualité en Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie»

Ce projet régional est l'un des éléments stratégiques d'assistance à l'éducation déployée par la Direction de l'Education dans le cadre des «Partenariats pour le renouveau de l'éducation». Il associe un soutien bilatéral aux réformes nationales et des échanges soutenus au niveau régional.

Par sa contribution au développement des mécanismes nationaux d'assurance de la qualité, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur, ce projet devrait avoir des retombées à long terme sur l'amélioration de la qualité de l'éducation et des opportunités dans la région du Caucase du Sud.

En mai 2000, la première conférence régionale de Tsakhkadzor en Arménie a lancé le projet et réuni des délégations de hautes personnalités de ces trois pays. La déclaration adoptée à cette occasion par les ministres de l'éducation a fixé des objectifs communs de réforme éducative et établi les étapes à franchir au niveau national dans le domaine de l'assurance de la qualité.
De juin 2000 à juin 2001, les groupes de travail composés d'experts nationaux et internationaux ont élaboré des recommandations pour les systèmes nationaux de l'assurance de la qualité dans l'éducation. Des progrès significatifs ont été réalisés avec l'introduction de législations ou règlementations pour les systèmes nationaux, et la fixation d'obligations à l'établissement d'institutions privées d'enseignement pour délivrer des diplômes reconnus d'enseignement supérieur et établir des mécanismes nationaux d'évaluation de la qualité de tous les programmes éducatifs. Ces rapports et recommandations ont été discutés lors de la deuxième conférence régionale à Baku, Azerbaïdjan (mai 2001). La déclaration adoptée par les ministres de l'éducation à la fin de cette conférence a également fourni une base solide d'un futur dialogue régional sur des questions de qualité, reconnaissance et mobilité dans l'éducation.

Bien que ce projet se soit terminé lors de la 3e conférence à Tbilissi en novembre 2002, les trois ministres de l'éducation ont lancé un appel auprès du Conseil de l'Europe pour renforcer son soutien aux réformes législatives nationales, en particulier dans l'enseignement supérieur. Ils ont, par ailleurs exprimé leur souhait de poursuivre la tenue de réunions annuelles sous l'égide de notre Organisation. Dans ce contexte, les ministres de l'éducation d'Arménie, Azerbaïdjan et de Géorgie seront invités par le Secrétariat à Strasbourg en octobre 2003, pour discuter des modalités de coopération future et des thèmes spécifiques de réformes éducatives. ■

Contact:
Mary-Ann Hennessey-Gopaul
Tél.: +33 (0)3 88 41 28 71
E-mail: mary-ann.hennessey@coe.int

Flash info

- Echafaudé sur l'expérience du projet «Enseigner et apprendre l'histoire de l'Europe du 20e siècle dans les écoles secondaires», qui s'est terminé en 2000, un nouveau projet a été lancé sur la ***dimension européenne de l'enseignement de l'histoire***. Ce projet, développé avec le Dr Robert Stradling, est axé sur les dates clés et les événements majeurs qui ont contribué à former l'Europe d'aujourd'hui. Articulé autour de ces dates, il propose les meilleures pratiques pour l'enseignement de l'histoire. Des conférences seront consacrées aux années 1848, 1913, 1919, 1945 et 1989. La première (30 avril-3 mai), sur l'année 1848, a eu lieu à l'Institut Georg-Eckert, Centre international de recherches sur les manuels scolaires à Braunschweig en Allemagne. Des informations complémentaires seront disponibles sur CD-Rom.

- La Direction de l'Education a participé à quatre programmes joints de coopération entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe pour renforcer la stabilité démocratique dans le Caucase du Nord, en Moldova, Ukraine et dans le Caucase du Sud.

1. Caucase du Nord – Tchétchénie

Objectif:

Rétablir tous les types d'éducation pour tous les résidents de la Tchétchénie et reconstruire, au moyen d'expertises législatives, l'éducation dans la région sans distinction ethnique ou linguistique, de convictions religieuses ou politiques, développer le matériel pédagogique et la formation des enseignants à l'éducation civique et aux droits de l'homme et à l'histoire.

Résultats:

– développement d'un projet de loi sur l'éducation pour la République tchétchène
– développement et dissémination du matériel d'enseignement et formation des enseignants à l'éducation civique et aux droits de l'homme
– formation aux nouvelles méthodologies et aux matériaux d'enseignement de l'histoire
– soutien à l'enseignement de langues diversifiées, assistance avec des manuels, examens, et utilisation des outils d'apprentissage des langues européennes.

2. Moldova

Objectif:

Instaurer une société multiculturelle davantage axée sur l'enseignement de l'histoire et ses perspectives multiples, l'apprentissage de la langue maternelle et de celle du pays, et développer l'égalité des chances dans et par l'éducation.

Résultats:

– développement de politiques éducatives en faveur des minorités dans le cadre du projet régional «Politiques éducatives et minorités» (EPM) qui traite de l'égalité des chances et respecte les Conventions européennes pertinentes.
– réforme de l'enseignement de l'histoire dans les établissements scolaires

secondaires concernant la méthodologie, le matériel pédagogique et la formation des enseignants
– développement de politiques linguistiques éducatives, y compris la mise en œuvre d'un portfolio européen des langues et l'élaboration de normes basées sur le cadre européen commun de référence des langues qui sont adaptés aux besoins réels et aux aspirations des minorités linguistiques.

3. Ukraine
Objectif
Soutenir la réforme de politiques et pratiques éducatives dans l'enseignement de l'histoire, de la citoyenneté et de l'éducation aux droits de l'homme.

Résultats:
– mise en conformité des politiques éducatives concernant les minorités avec les normes européennes et les meilleures pratiques
– développement de normes et de méthodes pour l'enseignement de l'histoire
– développement de politiques nationales et introduction de nouveaux programmes sur l'éducation à la citoyenneté démocratique.

4. Caucase du Sud
Objectif:
Soutenir la consolidation des réformes démocratiques éducatives. La réforme des politiques éducatives au niveau national est axée sur l'enseignement de l'histoire, l'éducation à la citoyenneté et les politiques éducatives en faveur des minorités. La coopération régionale est encouragée par une participation à des réseaux régionaux plus étendus.

Résultats:
– développement de recommandations sur les politiques éducatives et les minorités conformes aux normes européennes et au respect d'une politique d'égalité des chances
– développement de nouvelles normes et de méthodes d'enseignement de l'histoire, du matériel et des formations des enseignants pour les réseaux secondaires
– introduction de nouveaux programmes d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, prise de conscience de l'importance de l'éducation civique et soutien pour l'établissement de réseaux nationaux EDC.

- Au printemps 2003, des projets éducatifs importants ont été lancés dans le cadre de deux nouveaux programmes joints avec la Commission européenne. Les programmes joints pour la Bosnie-Herzégovine et pour la Serbie-Monténégro ont pour but d'aider ces deux nouveaux Etats membres à remplir leurs engagements et leurs obligations suite à leur adhésion au Conseil de l'Europe. Ils permettront aux deux pays de recevoir une aide pour développer les programmes, le matériel d'apprentissage et la formation des enseignants à l'éducation aux droits de l'homme et à l'éducation civique jusqu'en 2005. ■

Livres en bref

Le patrimoine des universités européennes, sous la direction de Nuria Sanz et Sjur Bergan, a pour but de souligner le rôle clé joué par les universités dans le patrimoine culturel de l'Europe et de les encourager à coopérer, au niveau européen, pour définir une approche commune de leurs problèmes et de leurs défaillances dans ce domaine. Les auteurs, issus d'une quinzaine d'institutions, travaillent dans le domaine du patrimoine des universités à partir d'une perspective académique et dans des domaines de la gestion et de la préservation du patrimoine universitaire. (242 pages, ISBN 92-871-4959-3)

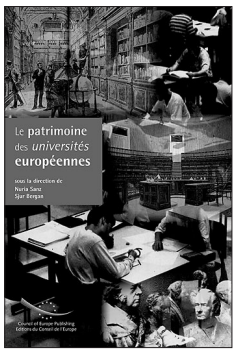

Les politiques linguistiques dans l'enseignement supérieur, invitation à un débat, sous la direction de Sjur Bergan. Le débat ainsi que cette publication témoignent de la contribution du comité directeur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'Année européenne des langues. Ce rapport donne un bref aperçu sur trois aspects suivants: comment les politiques institutionnelles affectent-elles la connaissance de la langue maternelle des étudiants; quel est leur impact sur la connaissance de langues étrangères; quel est leur rôle dans la formation d'identités?
(57 pages - ISBN 92-871-5155-5).

Financing higher education, International Strategic Expert Group (ISEG), assistance to the process of implementation of the concept of modernisation of the education system of the Russian Federation. Cette première publication d'une série reflète les discussions et les recommandations de la deuxième réunion ISEG sur le financement de l'enseignement

supérieur dans la Fédération de Russie (91 pages,uniquement disponible en anglais/russe).

Changing content of education: goals, standards, assessment, International Strategic Expert Group (ISEG), assistance to the process of implementation of the concept of modernisation of the education system of the Russian Federation. Cette deuxième publication de la série traite du contenu de l'enseignement général dans la Fédération de Russie (77 pages, uniquement disponible en anglais/russe).

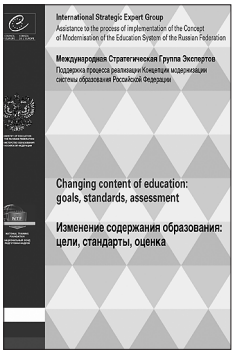

Die Europäische Geschichte des 20. Jahrhunderts im Unterricht, Robert Stradling, Projekt des Europarates «Lernen und Lehren der Geschichte Europas des 20. Jahrhunderts». Projet du Conseil de l'Europe «Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe du 20e siècle»
(322 pages, ISBN 92-871-4966-6) (déjà publié en anglais et en français).

La scolarisation des enfants tsiganes: formation des enseignants et recherche, Synthèse du séminaire à Dijon (5-7 décembre 2002) réalisée par Mme Virginie Repaire du Centre de recherches tsiganes à Paris (prochainement disponible en anglais).

Education des enfants roms: formation des enseignants, classes préparatoires, Synthèse du séminaire à Kosice, Slovaquie (20-24 octobre 2002) réalisée par Mme Martina Hornakova du Centre de recherches tsiganes à Paris (prochainement disponible en anglais).

Répertoire des stages et séminaires, Programme du Conseil de l'Europe pour la formation continue du personnel éducatif, (217 pages http:// www.coe.int/T/F/Coopération culturelle).

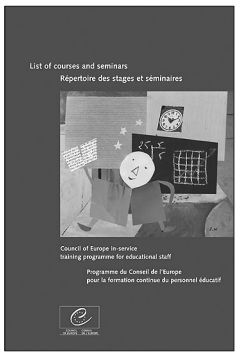

Romani in Europe, rapport de Mihaela Zatreanu, Ministère de l'Education et de la Recherche, Bucharest, Roumanie et de Dieter W. Halwachs, Département des linguistiques à l'université de Graz, Autriche (paraîtra prochainement uniquement en anglais).

Textes adoptés sur l'éducation à la citoyenneté démocratique. Cette publication est une mise à jour des principaux textes sur la citoyenneté démocratique adoptés par le Comité des Ministres et l'Assemblée Parlementaire (paraîtra prochainement avec ISBN).

Nouveauté:
Recognition Issues in the Bologna Process

Sjur Bergan (ed.): (version anglaise uniquement, ISBN 92-871-5150-4). D'ici 2010, le Processus de Bologne établira un Espace européen de l'Enseignement supérieur, afin de faciliter la reconnaissance des qualifications des étudiants et des détenteurs de qualifications d'enseignement supérieur, et de leur permettre de se déplacer à travers l'Europe.

Les auteurs de cette publication – spécialistes de la reconnaissance et décideurs politiques de l'enseignement supérieur – proposent de faire l'inventaire de la reconnaissance des qualifications en Europe et indiquent les politiques à suivre pour que cet Espace européen puisse devenir une réalité.

Calendrier des événements Septembre – décembre 2003

Juin

2-7, Oslo	1ère visite du groupe d'experts: élaboration du «profil des politiques linguistiques éducatives de Norvège». Contact: Philia THALGOTT
5-7, Prague	Séminaire de Bologne sur l'éducation tout au long de la vie: validation d'expériences d'apprentissage non-formel. Contact: Sjur BERGAN
11-13, Strasbourg	Comité européen de Validation pour le Portfolio Européen des Langues. Contacts: Joseph SHEILS/Johanna PANTHIER
12-14, Oslo	Séminaire sur l'implication des étudiants dans le Processus de Bologne. Contact: Sjur BERGAN
19-21, Sarajevo	Séminaire d'évaluation pour la formation des enseignants et le développement de politiques d'éducation aux droits de l'homme et civique en BiH. Contact: Christopher REYNOLDS
23-27, Strasbourg et Donaueschingen	11e réunion plénière des agents de liaison nationaux et 100e séminaire européen «éduquer pour une éthique globale» Contact: Christiane YIANNAKIS

30-1er juillet, Strasbourg — Réunion du groupe d'experts sur les niveaux de référence pour les langues spécifiques nationales et régionales. Contacts: Joseph SHEILS/Philia THALGOTT

30-1er juillet, Tetovo — Séminaire régional sur la législation de l'éducation avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, Croatie, le Kosovo, la Serbie, Slovénie, le Monténégro et l'Ex République fédérale yougoslave de Macédoine. Contact: Mary Ann HENNESSEY

Juillet

2-4, Strasbourg — Groupe d'auteurs responsable de l'élaboration d'un manuel pour établir le lien entre les examens de langues et les niveaux de référence du Conseil de l'Europe. Contacts: Joseph SHEILS/Johanna PANTHIER

2-5, Strasbourg — Université européenne d'été: «les détournements de l'histoire, l'enseignement de l'histoire au XXIe siècle: un défi pour l'Europe – Usage et mésusage de l'histoire». Contact: Carole REICH

10, Strasbourg — Cérémonie de remise de prix «L'Europe à l'école». Contact: Carole REICH

26-28, Graz — Séminaire d'experts en vue de la réalisation d'un manuel sur «l'histoire des roms». Contact: Carole REICH

Août

28-29, Strasbourg — Réunion du groupe d'experts sur le profil des politiques linguistiques éducatives: Norvège. Contacts: Joseph SHEILS/Philia THALGOTT

Septembre

5-6, Prague — Réunion extraordinaire du Comité européen de Validation pour le Portfolio Européen des Langues. Contacts: Joseph SHEILS/Johanna PANTHIER

11-12, Strasbourg — Séminaire sur les «politiques et pratiques en matière d'ECD: comment réduire l'écart»: présentation des résultats de l'étude paneuropéenne sur les politiques et la législation et discussion sur la mise en œuvre des mécanismes des politiques. Contact: Angela GARABAGIU

11-12, Strasbourg — 3e réunion du groupe de projet «nouveau défi interculturel lancé à l'éducation: la diversité religieuse et le dialogue en Europe». Contact: Villano QIRIAZI

22-23, Strasbourg — Réunion plénière du Comité Directeur de l'Education (CD-ED). Contact: Carole REICH

25-26, Kiev — Séminaire national ECD et politiques éducatives aux Droits de l'Homme et pratiques en Ukraine. Contact: Angela GARABAGIU

30-1er octobre, Kiev — Séminaire de suivi sur les politiques éducatives et minorités en Ukraine. Contacts: Joseph SHEILS/Mary Ann HENNESSEY

30-1er octobre, Yalta — Séminaire sur les nouvelles approches dans la préparation des manuels sur l'histoire mondiale en Ukraine. Contacts: Alison CARDWELL/Tatiana MILKO

Octobre

2-4, Yalta — Symposium sur «1945». Contacts: Alison CARDWELL/Tatiana MILKO

2-5, Bern — Séminaire national thématique de dissémination sur l'éducation formelle, non-formelle et informelle et 5e réunion des coordinateurs sur l'éducation à la citoyenneté démocratique. Contact: Mechthilde FUHRER

6-10, Donaueschingen — 101e séminaire européen d'enseignants «what a child has to know about Europe?» (en anglais uniquement). Contact: Christianne YIANNAKIS

9-10, Strasbourg — Session plénière du Comité directeur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CD-ESR). Contact: Sjur BERGAN

16-17, Chisinau — Séminaire sur la réforme de l'enseignement supérieur: gouvernance et éducation à la citoyenneté démocratique. Contacts: Sjur BERGAN/Angela GARABAGIU

20-22, Ulan-Ude — Séminaire national sur la formation initiale des professeurs d'histoire dans la Fédération de Russie. Contact: Tatiana MILKO

23-25, Istanbul — Séminaire pour les Etats membres sur le portfolio européen des langues. Contacts: Joseph SHEILS/Johanna PANTHIER

24-25, Moscou — 6e réunion du Groupe International Stratégique d'Experts (ISEG) sur l'assistance au processus de mise en œuvre du concept de modernisation du système éducatif de la Fédération de Russie. Contact: Mary Ann HENNESSEY/Vadim LYSIKOV

27-28, Oslo — 2e visite du groupe d'experts et Table ronde sur le profil des politiques linguistiques des pays: Norvège. Contact: Philia THALGOTT

Date à confirmer, Graz — Elaboration de modules pour la formation d'enseignants en vue de l'utilisation du portfolio européen des langues avec le CELV. Contact: Johanna PANTHIER

Novembre

5-6, Strasbourg — Comité européen de Validation pour le portfolio européen des langues. Contacts: Joseph SHEILS/Johanna PANTHIER

10-12, Athènes — 21e session de la Conférence permanente des Ministres européens de l'Education. Contact: Carole REICH

17-18, Tbilissi — Nouvelles méthodes de l'enseignement de l'histoire dans les établissements secondaires. Contact: Tatiana MILKO

17-21, Donaueschingen — 102e séminaire européen d'enseignants «Unterricht für schwer-, schwerst-, und mehrfachbehinderte Kinder» (uniquement en allemand). Contact: Christianne YIANNAKIS

Décembre

9-13, Anvers — Séminaire de formation des enseignants «Enseigner la mémoire». Contact: Carole REICH

10-12, Strasbourg — Réunion sur le «nouveau défi interculturel lancé à l'éducation: la diversité religieuse et le dialogue en Europe». Contact: Villano QIRIAZI

Comment nous contacter

Venez surfer avec nous à l'adresse http://www.coe.int où vous aurez accès à un large éventail d'informations sur les activités et les documents du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation, de la culture et du patrimoine culturel. Tous les agents de la Direction de l'Education peuvent être contactés par fax (aux numéros +33(0)3 88 41 27 88/27 06), par poste (c/o DG IV, Direction de l'Education, Conseil de l'Europe, F – 67075 Strasbourg Cédex) ou par e-mail (prénom.nom@coe.int).

Tous les ouvrages édités par le Conseil de l'Europe peuvent être commandés auprès des Editions du Conseil de l'Europe: tél.+33(0)3 88 41 25 81 – fax+33(0)3 88 41 39 10 e-mail:publishing@coe.int – (website: http://book.coe.int)

Sauf mention contraire, les illustrations sont fournies par le Service photographique et audiovisuel du Conseil de l'Europe.
Les vues exprimées dans ce bulletin ne reflètent pas nécessairement celles du CD-ESR et CD-ED ni du Secrétariat.
Editeur en Chef: Gabriele Mazza – Editrice: Odile Bruyelle
Tél.: +33 (0)3 88 41 33 08 – Fax: +33 (0)3 88 41 27 86 ou 27 06
E-mail: odile.bruyelle@coe.int